



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°24 du 25 novembre 2013 – Appel à la grève le jeudi 5 décembre

Merci de transmettre à tous les enseignants et personnel communal de votre école

RYTHMES SCOLAIRES

Le ministre Peillon de plus en plus isolé...

Tous en grève le 5 décembre !

Le 14 novembre, à l'appel des Fédérations de l'Enseignement et des personnels Territoriaux FO, CGT, SUD et de la FAEN, les enseignants et les fonctionnaires territoriaux étaient en grève et ont manifesté massivement avec des parents d'élèves pour obtenir **la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret** sur les rythmes scolaires. Une quarantaine de sections départementales du SNUipp-FSU s'étaient également engagées dans la grève ce jour-là.

Pour toute réponse, malgré l'opposition de très nombreux maires, malgré une opinion publique majoritairement opposée à sa réforme, le ministre Peillon prétend d'une part annualiser les obligations de services des enseignants du primaire assurant des fonctions de remplacement ou exerçant sur des postes fractionnés et d'autre part élargir l'abaissement des taux d'encadrement à l'ensemble des activités extra scolaires.

Le 5 décembre, le SNUipp-FSU national appelle à la grève en demandant **pour la première fois** au ministre « *la remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussion pour écrire un nouveau décret des temps scolaires.* »

Chacun appréciera cette évolution depuis l'interview du 1^{er} octobre du Secrétaire Général du SNUipp qui estimait alors que la suspension de la réforme n'était pas d'actualité.

Les Fédérations de l'Enseignement et des personnels Territoriaux FO, CGT, SUD prennent acte de ce positionnement du SNUipp national qui interdit désormais au ministre de se prévaloir d'un quelconque consensus.

[Lire >ICI< le communiqué national FO-CGT-SUD-FAEN d'appel à la grève le 5 décembre](#)

Le conseil syndical du SNUDI FO 13 s'est réuni le jeudi 21 novembre et s'adresse aux enseignants des Bouches du Rhône.

Nos estimons que c'est l'unité des syndicats sur les mots d'ordre clair de retrait et d'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires qui fera céder le ministre ! Ce n'est pas par des journées d'action à répétition, par des appels à la grève « fourre tout » que nous ferons céder le gouvernement.

La question de la grève reconductible pour faire céder le gouvernement n'est-elle pas à l'ordre du jour ? N'est-ce pas ce qui doit être abordé et débattu dans les écoles ?

[Prenez connaissance >ICI< de l'adresse aux enseignants](#)

Tous en grève le 5 décembre pour obtenir

- la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme

- l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Le SNUDI-FO appelle tous les collègues à se réunir dans les écoles, à décider la grève jeudi 5 décembre, à adopter des motions rappelant revendication de suspension immédiate du dispositif et de l'abrogation du décret et à faire connaître leur initiative aux écoles voisines !

Le SNUDI FO 13 a demandé aux autres organisations syndicales de se rencontrer au plus vite afin de déterminer un cadre d'action unitaire et de préparer les aspects organisationnels de la manifestation. Le lieu du RDV et le parcours de la manifestation vous seront communiqués ultérieurement.

Envoyez au plus vite et **avant lundi 2 décembre minuit, votre avis de participation à la grève (en fichier joint ou sur notre site).**

Merci de nous faire remonter le nombre de grévistes dans votre école

ALERTE : *Elaboration d'organisation de la semaine, propositions de choix d'emplois du temps, questionnaires... Mairies et administration voudrait nous impliquer dans la mise en œuvre de la réforme !*

Alors que parents et enseignants se mobilisent massivement contre le décret sur les rythmes scolaires, des maires ou l'administration essaient de nous impliquer et de nous piéger, commune par commune, dans le processus de mise en œuvre de la « réforme des rythmes ».

➤ Dans plusieurs circonscriptions, des IEN demandent aux équipes de se réunir en conseil des maîtres ou en conseil d'école extraordinaire afin de « faciliter le travail de concertation » pour élaborer des PEdT., Dans une circonscription marseillaise, un IEN demande par exemple aux directeurs d'école d'établir une proposition d'organisation de la semaine scolaire pour l'année 2014/2015 dans le cadre des nouveaux rythmes, de faire valider cette proposition par le conseil d'école et de la faire remonter au plus tard le 6 décembre, au lendemain d'une journée de mobilisation des enseignants, territoriaux à l'appel de leurs syndicats !

➤ Dans une commune, un maire réunit les directeurs d'école pour leur demander de choisir entre plusieurs organisations de la semaine.

Choisir entre plusieurs scénarios d'organisation de la semaine scolaires, se prononcer pour telle ou telle proposition, c'est participer à la mise en œuvre du décret !

Il est d'ailleurs édifiant de constater que cette politique de « concertations » du ministère va de pair avec son refus de véritables négociations avec les organisations syndicales sur les revendications des personnels !

Le SNUDI FO 13 rappelle ses consignes syndicales :

➤ Le PEDT n'a pas réglementairement à être voté en Conseil d'Ecole et aucun collègue ne peut être contraint de participer à son élaboration pas plus qu'à un comité de suivi ou de pilotage.

➤ Participer à l'élaboration d'un emploi du temps pour une réforme avec laquelle les collègues continuent à se mobiliser pour faire reculer le ministre, non seulement est contradictoire mais nous lierait les mains. Nous ne pouvons être complices d'une contre-réforme. Il n'y a pas de « bon » ou de « moins mauvais » emploi du temps !

Le SNUDI-FO invite tous les collègues à éviter le piège de l'accompagnement de la contre-réforme des rythmes, à ne répondre à aucune sollicitation et donc :

- à **n'élaborer aucun emploi du temps,**
- à **ne pas choisir entre plusieurs propositions,**
- à **ne rien faire remonter.**

Le SNUDI FO propose aux enseignants de faire valoir uniquement auprès de l'administration et des élus locaux la défense de leurs conditions de travail en exigeant par exemple le maintien des services d'étude et de cantine, assurés par les enseignants volontaires et en réaffirmant leur exigence du retrait du décret sur les rythmes scolaires !

Pour répondre à toutes les sollicitations, d'où qu'elles émanent (Mairie, associations, IEN...), veuillez prendre connaissance du [dossier d'information et d'alerte du SNUDI FO >ICI<](#)

A titre d'exemple, vous trouverez en PJ la lettre des enseignants au maire des Pennes Mirabeau qui leur demandait d'opter pour une organisation de la semaine à la rentrée 2014 en application du décret sur les rythmes scolaires.

Informez le syndicat des projets de votre commune ou des pressions d'où qu'elles émanent !

Le SNUDI FO 13 sera reçu en audience par le nouveau DASEN ce jeudi 28 novembre et évoquera l'ensemble de ces problèmes.

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE
07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25
